

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: RUE GRANDE

N°: 37

Boîte:

Code postal: 5500

Commune: Dinant

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Dinant

Adresse Internet: www.dinant.be

Numéro d'entreprise

BE0412587916

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-05-2007

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

27-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DE REYTERE GUY

Avocat
RUE COUSOT 11
5500 Dinant
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

BERNIER MICHEL

employée
CHEMIN DU BUC 20
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

DE CLEERMAECKER SABINE

employée
RUE DU CHAMPAY 8
5377 Heure (Nam.)
BELGIQUE

Administrateur

DE GROOTE BAUDOIN
retraité
CHEMIN DES LAVANDIERES 15
5560 Mesnil-Saint-Blaise
BELGIQUE

Administrateur

DUCHESNE ANNICK
employée
RUE DE LA FONTAINE 4/A
5370 Havelange
BELGIQUE

Administrateur

HENRIET NATHALIE
employée
RUE DE BOIGNEE 83
6224 Wanfercée-Baulet
BELGIQUE

Administrateur

PIGNEUR MARGAUX
employée
RUE DE LA TASSENIERE 3
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

BERNIER MICHEL
retraité
CHEMIN DU BUC 20
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

FAMEREE BENOIT
retraité
AV CADOUX 13/D3
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

FOURNAUX RICHARD
Bourgmestre
RUE DE LA STATION 19/26
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

VERMER MARIE CHRISTINE
employée
RUE EN RHEE 49

5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

PICARD EMMA

retraîtée
RUE DE TARAVISEE 3
5503 Sorinnes
BELGIQUE

Administrateur

SAINT AMAND PASCAL

employé
RUE RICHIER 40
5500 Bouvignes-sur-Meuse
BELGIQUE

Administrateur

TASIAUX YVAN

retraité
RUE DE PURNODE 12
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

VAN BASTEN DANIEL

retraité
CHARREAU DE DREHANCE 10/B
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

CLOSSET ROBERT

indépendant
RUE DE MEEZ 5A
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (B00288)

BE 0458.736.952
AV EMILE VAN BECELAIERE 28 A/71
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

BULTOT SERGE (A00758)
REVISEUR
RUE COSTER 2/2
5500 Dinant
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but

lucratif.

N°	BE0412587916	A-asbl 1.2
----	--------------	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
MURAILLE SERGE BE 0550.377.406 RUE DES ESBRULETS 34 BELGIQUE	7851 2F 59	B

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>291.778</u>	<u>192.892</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>290.878</u>	<u>191.050</u>
Terrains et constructions		22	7.818	10.740
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	7.818	10.740
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	242.436	54.386
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	242.436	54.386
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	38.912	29.324
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	38.912	29.324
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.713	96.600
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	<u>900</u>	<u>1.842</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>626.444</u>	<u>574.197</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>15.980</u>	<u>15.965</u>
Stocks		30/36	15.980	15.965
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>172.427</u>	<u>114.718</u>
Créances commerciales		40	49.424	23.482
Autres créances		41	123.003	91.236
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	123.003	91.236
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>109.789</u>	<u>84.506</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>286.166</u>	<u>312.585</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>42.081</u>	<u>46.424</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>918.222</u>	<u>767.089</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>407.562</u>	<u>378.511</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	22.980	22.980
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	22.980	22.980
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	158.000	158.000
Résultat positif (néгатif) reporté		14	53.832	731
Subsides en capital		15	172.750	196.800
PROVISIONS	5.3	16	<u>24.000</u>	<u>32.000</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	24.000	32.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>486.660</u>	<u>356.579</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	54.654	14.111
Dettes financières		170/4	54.654	14.111
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	54.654	14.111
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	397.809	315.819
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	17.540	7.455
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	111.038	106.137
Fournisseurs		440/4	111.038	106.137
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		12.228
Impôts		450/3		301
Rémunérations et charges sociales		454/9		11.927
Dettes diverses		48	269.231	189.999
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	25.021	21.696
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	244.210	168.303
Comptes de régularisation		492/3	34.197	26.649
TOTAL DU PASSIF		10/49	918.222	767.089

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.585.870	1.589.438
Ventes et prestations		70/74	2.104.583	
Chiffre d'affaires		70	193.738	
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.910.845	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	518.713	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.346.865	1.311.027
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	59.003	34.323
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-8.000	22.000
Autres charges d'exploitation		640/8	137.863	136.181
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	50.139	85.907
Produits financiers	5.5	75	225	701
Charges financières	5.5	65	3.849	3.836
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	46.515	82.771
Produits exceptionnels		76	6.957	687
Charges exceptionnelles		66	370	5.416
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	53.101	78.042

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	53.832	-13.269
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	53.101	78.042
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	731	-91.311
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		14.000
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		14.000
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	53.832	731

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	4.294	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	4.294	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	898.093
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	158.832	
Cessions et désaffectations	8179	40.297	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.016.627	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	707.043
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	59.003	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	40.297	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	725.749	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>290.878</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	289.165	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	1.842
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	942	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	900	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	900	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important
GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN BATIMENTS - PEINTURE

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
24.000

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	17.540
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	54.654
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	62.194
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	62.194
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	62.194
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	27	28
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	26,1	25,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	44.514	42.213

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.083.403	1.054.872
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	167.548	165.351
Primes patronales pour assurances extralégales	622	23.536	24.379
Autres frais de personnel	623	72.379	66.424
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Charges d'emprunt Ville de Dinant

Salle Bayard : 128183.00 €

Maison du Pléban : 43 704.00 €

CCRD : 34 908.00 €

Aide humaine et matérielle Ville de Dinant

Aide technique : 20 000.00 €

Prévention sécurité : 728.12 €

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

BOULET BULTOT NAVAUX SPRL

représentée par :

BULTOT SERGE

RUE COSTER 2 BTE 2

5500 DINANT

Montant des honoraires versés : 4 840.00 € TVAC

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	22,8	5,6	26,1 ETP		25,5 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	39.004	5.510	44.514 T		42.213 T
Frais de personnel	102	1.180.149	166.717	1.346.865 T		1.311.027 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	22	5	25,1
110	22	5	25,1
111			
112			
113			
120	13	2	14,1
1200	1	1	1,6
1201	5		5
1202	4		4
1203	3	1	3,5
121	9	3	11
1210	1	1	1,5
1211	2	2	3,5
1212	3		3
1213	3		3
130			
134	20	4	22,6
132	2	1	2,5
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	1	1	1,5
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	2	1	2,5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

COMPTE D'ACTIF :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Il s'agit principalement des logiciels. Ceux-ci sont amortis linéairement à raison de 20 % l'an.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Le prix d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que les frais de livraisons et d'installations, droit d'enregistrement et TVA...

" Terrains et constructions :

Les règles d'amortissements suivies sont les suivantes :

- " Bâtiments : 33 ans
- " Garages: 20 ans
- " Aménagements bâtiment administratif: linéaire 10 ans
- " Chauffage: linéaire 20 ans
- " Ascenseurs: linéaire 20 ans
- " Installations, machines et outillages :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

" Mobilier :

" Amortissement: linéaire 10 %

" Matériel de bureau :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

Règle particulière relative aux GSM : ils ne seront pas activés mais seront repris dans un inventaire extra comptable reprenant les noms des personnes autorisées à en posséder, le modèle, la date d'acquisition, le montant. L'historique des remplacements restera apparent sur cet inventaire.

" Matériel informatique :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an

" Amortissement: linéaire 3 ans

" Matériel roulant :

" Amortissement véhicule neuf: linéaire 20 %

Amortissement véhicule d'occasion: linéaire 50 %

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement des participations et cautionnements versés.

Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont comptabilisés sur base FIFO.

Des réductions de valeur sont actées de manière à tenir compte de la dépréciation des stocks en cas de stocks à rotation lente.

Il sera acté une réduction de valeur à 100 % sur le stock n'ayant plus bougé depuis 2 ans.

(Exemple : au 31.12.2006 : stocks inchangé depuis 01.01.2004)

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur seront actées sur les créances douteuses de manière à couvrir le risque de non récupération des créances.

Des reprises de réduction de valeur interviendront lorsqu'il apparaîtra une espérance raisonnable de récupérer une créance considérée jusque là comme perdue.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés sur base des notifications officielles.

" PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Cette rubrique concerne :

- " Les encaisses ;
- " Les comptes à vue ;
- " Les virements internes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

L'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

" Les charges à reporter, soit les prorata de charges comptabilisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs (exemple : stock mazout, assurances, loyers, intérêts ou autres charges payées d'avance).

" Les produits acquis, soit les prorata de produits à échoir sur plusieurs exercices ultérieurs mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

" Les provisions pour subsides à recevoir sont comptabilisées pour couvrir les charges comptabilisées au cours de l'exercice écoulé mais qui ne seront subsidiées qu'au cours d'exercices ultérieurs (exemple : provision pour pécule de vacances, factures à recevoir, charges à imputer,...).

COMPTE DE PASSIF :

" BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ

Les dotations en bénéfice/perce reporté sont le résultat de l'affectation bénéficiaire/déficitaire.

" SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au compte 75, montants transférés en résultats au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

" PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui à la date de la clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent être individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

" DETTES À PLUS D'UN AN

Cette rubrique reprend toutes les dettes ayant un terme supérieur à un an telles que les avances reçues des pouvoirs publics et remboursables à plus d'un an.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

" DETTES À UN AN AU PLUS

Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n'est pas supérieur à un an.

Sont compris dans cette rubrique et devront faire l'objet de comptes distincts :

- " Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année ;
- " Les établissements de crédit ;
- " Les autres emprunts ;
- " Les dettes commerciales ;
- " Les impôts et taxes à payer ;
- " Les rémunérations et charges sociales ;
- " Les autres dettes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées qui n'ont pas fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

Les rémunérations et charges sociales :

Le montant de la masse salariale reprend les rémunérations du 1 janvier au 31 décembre de l'année.

Une provision pour pécule de vacances est comptabilisée en fin d'exercice en comptabilité générale.

Les autres dettes :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

" COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique comprend :

- " Les charges à imputer (prorata des charges dont la date d'échéance tombe au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).
- " Les produits à reporter (prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur : subsides perçus d'avance ...).

COMPTE DE RESULTATS :

Les charges et les produits sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Siège d'exploitation :
Rue Coster, 2 Bte 2
5500 DINANT

Tél 082/22.35.73 - Fax 082/22.69.51
serge.bultot@skynet.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES

de l'A.S.B.L.

CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT

Rue Grande, 37 à 5500 Dinant

RPM 0412.587.916 - Liège / Division Dinant

SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux membres de l'assemblée générale,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 918.221,87 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 53.101,34 €

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris

l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion avec réserve

Nous avons constaté au cours de nos contrôles que, comme pour les exercices comptables précédents, le passif ne reprend pas la provision pour les pécules de vacances qui seront payés en 2017 sur base des prestations de 2016. Selon le secrétariat social, la provision devrait être de 164.333,43 €. La variation de cette provision entre 2016 et 2017 qui n'est pas comptabilisée a une incidence positive sur les résultats de l'année pour 2.525,68 €

A notre avis, sous réserve de ce qui est exposé au paragraphe précédent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

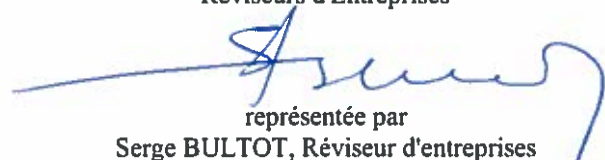
L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Dinant, le 20 avril 2017

SPRL DGST & PARTNERS
Réviseurs d'Entreprises


représentée par
Serge BULTOT, Réviseur d'entreprises